

## ***Voici pourquoi nous disons NON à une synergie au rabais entre MCD et France 24 !***

La direction générale adjointe en charge du dialogue social nous a notifié par mail le 14 septembre 2011, une copie de l'accord d'entreprise relatif aux synergies du pôle arabophone entre les sociétés Monte Carlo Doualiya et France 24.

Après réflexion et afin de préserver les droits des salariés de notre radio, l'intersyndicale MCD a décidé à l'unanimité de s'opposer à cet accord pour les raisons suivantes :

- L'accord fondé sur le principe de volontariat crée de facto ***un système de rémunération discriminatoire*** au sein de MCD.
- L'accord ***crée une tension réelle entre les salariés*** dans la mesure où ceux qui acceptent de collaborer avec France 24 sont perçus comme des salariés privilégiés et cela porte atteinte à la carrière de ceux qui en sont exclus.
- L'accord ***est très inférieur aux demandes des organisations syndicales*** concernant l'indemnité forfaitaire journalière par jour de participation bi-medias fixée à 120 euros brut.
- L'accord régularise une forme ***de travail dissimulé*** et faisant fi des conditions prévues par la loi sur plusieurs points dont la durée hebdomadaire du travail.
- L'accord est une tentative tardive de ***régulariser une situation illégale*** depuis bientôt 2 ans où des journalistes de MCD travaillaient pour le compte de France24 et vice versa ***sans aucun cadre juridique***.
- Aucun syndicat de France24 n'a encore signé cet accord alors pourquoi commencer d'abord par MCD !

Pour toutes ces raisons là, nous avons rejeté cet accord, mais nous laissons la porte ouverte au dialogue si la direction revoit sa copie et nous propose un accord juste et équilibré. Notre position ne manquera pas d'interpeller ***nos collègues de RFI*** qui s'appêtent malgré eux à vivre la même épreuve.

Paris le 27/09/2011